

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT
**Mairie
de
Loudun**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Date de la convocation
11.12.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq
le dix-sept décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIÉBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. GANDIER, Mme PINEAU.

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Résidence de création de Solène WOZNIAC-QUEFFELEC pour la Compagnie
BLAST**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

La compagnie Blast, jeune formation artistique œuvrant dans le domaine du spectacle vivant, de la médiation artistique et de l'action culturelle sur le territoire, sollicite la Ville pour bénéficier d'une Résidence de création théâtrale dans la salle René Monory pendant 6 jours entre le 22 et le 30 janvier 2026

Cette résidence a pour objectif la création d'un nouveau spectacle « Le Bernard l'ermite ».

Solène Wozniac, la nouvelle responsable de la Compagnie Blast a écrit un texte qu'elle a présenté à la fin de son cursus effectué à l'Institut d'Etudes théâtrales à la Sorbonne en 2024. Elle a retravaillé son texte à de multiples reprises dans le cadre de Résidences d'écriture. Aujourd'hui, elle souhaite amorcer le passage du texte vers le plateau et une mise en espace du spectacle.

En sortie de cette résidence, elle veut pouvoir présenter une maquette du projet (20 minutes) à ses partenaires, potentiels financeurs et coproducteurs.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La compagnie sollicite :

- ✓ la mise à disposition gratuite de la salle de spectacle et des espaces annexes (loges, plateau, régie) pendant 6 jours fin janvier 2026 pour la durée de la résidence ;
- ✓ 2 000 € pour la prise en compte d'une partie des salaires des artistes et du régisseur de la compagnie au titre du soutien à la création locale.

Le coût global de la résidence est de 6 338 € TTC dont 5 244 € sont consacrés aux coûts des 4 salaires chargés (les 3 acteurs plus le régisseur son et lumière). La compagnie sollicite également la DRAC, les fonds propres de la compagnie, des fonds privés et la commune de Mouterre-Silly.

Une co-production est tout à fait envisageable avec un coût de cession réduit pour la ville quand le spectacle sera terminé et des ateliers de médiation à destination des grands ados (3é + lycée).

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable pour la mise à disposition gratuite de la salle de spectacle à la compagnie pour 6 jours fin janvier 2026 et le soutien financier de 2 000 € à la compagnie.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce projet.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

